



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

### **Nombre de membres :**

Conseillers : 29

Présents : 22

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-deux et le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du six mai deux mil vingt-deux.

**Présents :** Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Jérôme ADAM, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Sandrine NEGRE, Thierry BAZZALI, Frank SULTAN, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

### **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Éric VIVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT

Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

### **Absents :**

Monsieur Lucas GILLY

Madame Béatrice ALIPHAT,

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220516-DEL2022-30-AI  
Date de télétransmission : 18/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022



*Saint Mitre  
les Remparts*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

### DCM N°2022-30 : Finances – Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la réalisation de l'opération « Acquisition de gros matériels pour les services municipaux – année 2022 »

*Rapporteur : Marie-Aude PEZERIL*

Il est rappelé la volonté municipale de poursuivre au cours de l'exercice 2022 le renouvellement ou l'acquisition de matériels destinés aux services ou équipements municipaux.

Les dépenses liées à ces renouvellements ou acquisitions pouvant faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, sont estimées à 45 580,90 € HT dont le détail est le suivant

FDAL GROS MATERIELS 2022		MONTANTS
Achats envisagés		HT
1	Equipements frigorifiques pour cuisine salle de la manare	2 872,99 €
2	Mobilier pour les loges de la Manare	558,31 €
3	Mobilier scolaire pour école maternelle Rostand suite à ouverture d'une classe	4 281,01 €
4	Matériel et mobilier pour les crèches (nettoyeurs vapeur, lits et matelas, fauteuil d'allaitement, tables et chaises, ...)	7 631,48 €
5	Equipement en mobilier des centres de loisirs	13 592,81 €
6	Equipement en mobilier de l'EPN	2 933,11 €
7	Vélo pour éducation à la sécurité routière dans les écoles	770,83 €
8	Matériel pour comité communal des feux de forêts (flexible et diffuseur à installer sur véhicule, jumelles, tronçonneuse, compresseur mobile et lampes frontales)	4 024,76 €
9	Remplacement des bouées et chaînes pour chenal de la plage de Massane	7 078,60 €
10	Corbeilles de tri sélectif à installer sur les plages	1 837,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>45 580,90 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
<b>Financement externe</b>		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local »	60 %	27 348,54 euros
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint Mitre les Remparts	40 %	18 232,36 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>45 580,90 euros</b>



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

Le rapporteur propose donc aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces projets pour un montant de 45 580,90 € HT selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

### L'exposé du rapporteur entendu,

**Le Conseil municipal, à la majorité, avec 22 voix POUR et 5 voix CONTRE** (Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

### Considérant,

Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Acquisition de gros matériels pour les services municipaux – année 2022 » ;

Que la commune a la possibilité d'obtenir une aide du Conseil Département pour l'acquisition et le renouvellement des matériels décrits précédemment.

**APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit** un financement externe du Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 60 %, pour un montant de 27 348,54 € et un autofinancement de la Commune de 40 % pour un montant de 18 232,36 €.

**DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 45 580,90 € HT ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget communal des exercices 2022 et suivants ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**



Le Maire,

Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de la plateforme nationale de médiation  
« Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .  
Date de réception en préfecture : 18/05/2022  
Date de télétransmission : 18/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022